



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Fédération CFDT PSTE

Paris, le 11 octobre 2018.

Le SYNTEF-CFDT

Madame la Ministre du Travail

Madame la Ministre,

La concentration des interventions publiques sur l'autonomisation individuelle en matière de politiques de l'emploi devrait relever d'une notion plus large, celle d'« inclusion ». Pour la CFDT, le déploiement du nouveau « plan pauvreté » permet de se réinterroger sur l'organisation des services déconcentrés de l'Etat.

La création d'un pôle dédié au niveau de l'unité départementale des DIRECCTE permettrait de réunir l'ensemble des compétences nécessaires à sa mise en œuvre.

En effet, l'organisation actuelle des services (DIRECCTE et DDCSPP volet cohésion sociale), trop sectorisée, empêche la réactivité opérationnelle et la coordination nécessaires au pilotage de cette politique publique dans les territoires.

Le rapprochement des services de l'Etat en un pôle de compétences unique, à la légitimité reconnue par les opérateurs, les usagers et les entreprises (IAE, politique de cohésion sociale, monde économique), garantirait le rôle stratégique de l'Etat à l'échelon local.

Le pilotage de cette politique, plus adaptée aux besoins des usagers, clarifierait le rôle de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales et conforterait la DIRECCTE comme échelon de coordination entre le contrôle, l'insertion et la formation professionnelle, pour une déclinaison plus efficiente des orientations nationales.

C'est en ce sens que doit être posée la question d'un Etat stratège, tant au niveau central, régional que local.

La CFDT revendique cette vision globale et transverse du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Economie au sein des DIRECCTE, garante de sa plus-value opérationnelle et de sa pérennité. Cela nécessite des effectifs à la hauteur des besoins et des enjeux.

Pour la CFDT, ce changement de paradigme dans le déploiement de politiques publiques plus inclusives implique un accompagnement fort de la hiérarchie sur les volets organisation du travail et management, qu'il convient de mener en parallèle de « l'évolution métier » des agents.

C'est notre vision de la circulaire Premier Ministre du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics pour ce qui est des DIRECCTE.

Un plan de transformation des compétences des agents doit accompagner le passage des missions opérationnelles à des missions plus stratégiques. C'est une condition essentielle à la réussite de la réorganisation de notre ministère dans le cadre d'Action Publique 2022. Cette évolution passe par une réelle reconnaissance des métiers, avec des mesures de valorisation des carrières et des parcours professionnels.

Cette nouvelle organisation devra se faire en lien avec les opérateurs de l'emploi (Pôle Emploi, Missions Locales, IAE, AFPA), plus globalement avec les membres opérationnels du SPE.

La CFDT vous demande d'engager sans tarder une négociation ministérielle sur des mesures d'accompagnement ambitieuses pour les agents (valorisation des compétences, des parcours et des carrières) à la hauteur des changements organisationnels des services et à tout le moins de porter cette question à l'ordre du jour du prochain Comité Technique ministériel. Les agents doivent pouvoir se projeter dans la nouvelle organisation.

Luc DURAND



Secrétaire Général du SYNTEF-CFDT.